Installation : un nombre de porteurs de projet en hausse en 2024

Le nombre de candidats projetant de s'installer en agriculture ou en viticulture est en augmentation en 2024 dans la Marne, en témoigne le bilan du Point Accueil Installation. Une bonne nouvelle face au défi de taille auquel la profession doit s'atteler, à savoir le renouvellement des générations.

Porte d'entrée pour tout porteur de projet souhaitant s'installer en agriculture ou viticulture, le Point Accueil Installation [1] (PAI) accueille tout type de projet et de public, qu'il soit demandeur ou non des aides de l'État ou des collectivités. En 2024, 214 personnes ont été reçues par le PAI de la Marne, porté par l'Adasea, une fréquentation en hausse de 11 % comparé à 2023 : 55 % pour une installation en agriculture (dont 25 % en grandes cultures) et 45 % en viticulture (contre 34 % en 2023). La première motivation à pousser la porte du PAI est de s'informer sur les démarches à réaliser pour s'installer. À la fin de ce RDV, 87 % des porteurs de projets (contre 74 % en 2023) envisageaient de demander les aides à l'installation, une hausse due à la simplification de l'obtention des aides régionales à l'installation.



En 2024, 214 personnes ont été reçues par le PAI de la Marne, porté par l'Adasea, une fréquentation en hausse de 11 %. © Adasea

En 2024, l'âge moyen des porteurs de projets reçus est de 30 ans. 18 % n'étaient pas d'origine agricole ou viticole contre 24 % en 2023. 17 % des porteurs de projet n'ont pas la Capacité Professionnelle Agricole au moment du rendez-vous, c'est-à-dire un diplôme agricole de niveau bac au minimum, niveau nécessaire pour une installation aidée. Cette donnée est en forte baisse après plusieurs années d'augmentation : 39 % en 2021, 46 % en 2022 et 53 % en 2023. Le niveau de formation agricole prédominant est le BTSA avec 30 % des porteurs de projets.

Pratiques agroécologiques

63 % des porteurs de projet souhaitaient s'installer à titre principal, 19 % à titre secondaire et 18 % ne le savaient pas encore. 58 % des projets d'installation sont basés sur une reprise d'exploitation agricole, 18 % sur une création et 20 % sur une association. La moitié des projets d'installation comportait au moins une pratique agroécologique hors agriculture bio (certification HVE, plantation de haie, agriculture de conservation, enherbement des vignes…), beaucoup plus en viticulture (74 % des projets) que dans les autres productions (31 % des projets agricoles). L'agriculture biologique concerne 8 % de l'ensemble des projets (une part stable comparée à 2023). 26 % des porteurs de projet souhaitent mettre en place un atelier de transformation sur l'exploitation. 47 % pensent commercialiser leurs productions via une coopérative. La vente en circuit-court est envisagée dans 38 % des projets viticoles (contre 44 % en 2023) et 21 % des projets agricoles (contre 45 % en 2023).

Vous avez un projet d'installation ?

Anticipez votre installation et prenez rendez-vous au PAI de l'Adasea de la Marne au 03 26 04 74 09 ou via marne.pai@gmail.com. Il est en effet conseillé de démarrer son parcours à l'installation 12 à 18 mois avant la date souhaitée de celle-ci.

[1] Dispositif financé par la DDT et la DRAAF qui assure une mission de service public par convention avec ces deux structures.